



106, rue Saint-Jean-Baptiste
Saint-Guillaume (Québec) J0C 1L0

Téléphone : 819 396-2403
Télécopieur : 819 396-0184
Courriel : info@saintguillaume.ca

Municipalité de Saint-Guillaume

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Conformément à l'article 202.1 du *Code municipal*, je soussignée, Anny Boisjoli, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Guillaume, apporte une correction à la Résolution numéro 115-04-2026 adoptée le 1^{er} juin 2026.

À la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision du conseil d'adopter cette résolution, il appert qu'une erreur s'est glissée dans le préambule de la résolution, de sorte que la correction apportée à l'original de ce document est la suivante :

PRÉAMBULE

Le quatrième alinéa de la résolution aurait dû se lire comme suit :

« CONSIDÉRANT que le 2 février 2026, la Municipalité a adopté la *Résolution numéro 064-02-2026* ayant pour objet de déterminer les immeubles à l'égard desquels un avis d'assujettissement à l'exercice d'un droit de préemption par la Municipalité doit être inscrit; »

Le cinquième alinéa de la résolution aurait dû se lire comme suit :

« CONSIDÉRANT que conformément au Règlement numéro 269-2024, la Municipalité assujettit l'immeuble décrit au présent avis d'assujettissement à l'exercice d'un droit de préemption par la Municipalité aux fins municipales suivantes :

- Infrastructure publique et services d'utilités publiques; »

Il aurait dû être mentionné :

« Que le maire Alain Laprade et la directrice générale et greffière-trésorière, Anny Boisjoli, soit autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Guillaume toutes transactions relatives à l'utilisation du droit de préemption. »

J'ai dûment modifié la résolution numéro 115-04-2026 en conséquence.



106, rue Saint-Jean-Baptiste
Saint-Guillaume (Québec) J0C 1L0

Téléphone : 819 396-2403
Télécopieur : 819 396-0184
Courriel : info@saintguillaume.ca

Municipalité de Saint-Guillaume

En foi de quoi j'ai rédigé le présent procès-verbal de correction, ce 3e jour du mois de juin 2026, dont copie sera jointe à l'original de la résolution et dépôt sera fait lors de la prochaine séance du conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume.

Anny Boisjoli
Directrice générale et greffière-trésorière

Copie certifiée conforme, ce 3^e jour de juin 2026